

“DONC SI JE SUIS BIEN CLASSÉ(E), JE SUIS SÛR(E) D’OBTENIR UN LOGEMENT ?”

La **cotation** est une aide précieuse et objective qui permet d'identifier les dossiers dont les critères correspondent à un bien disponible. Elle permet de **sélectionner les dossiers** qui seront présentés dans les Commissions d'Attribution des Logements (CAL).

→ La **cotation** constitue pour vous la **garantie** d'avoir une **évaluation de votre dossier** qui correspond à la **réalité** de votre situation, mais pas la garantie d'obtenir un logement, car il y a (vraiment) **beaucoup de demandes...**

EN RÉSUMÉ

Garder votre dossier à jour !

La cotation dépend de la **complétude** et de l'**actualisation** de votre **situation**.



Élargir vos zones de recherches !

Votre **cotation peut varier** d'une commune à l'autre, alors n'hésitez pas à ouvrir vos recherches.

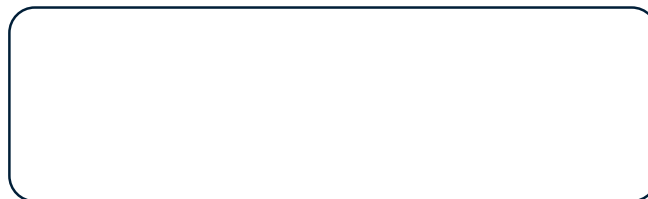


Assouplir vos critères !

Des critères **trop précis** ou **trop stricts** peuvent vous faire passer à côté d'**opportunités** de logement, alors restez souples !



LES RÉPONSES À TOUTES VOS QUESTIONS SUR LA RÉFORME DES ATTRIBUTIONS SONT ÉGALEMENT DISPONIBLES EN VIDÉO



ActionLogement
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

Association régionale
pour l'habitat social
Provence-Alpes-Côte d'Azur & Corse

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR
Liberté
Égalité
Fraternité



Dans le logement social, chaque cas est différent, mais tout le monde se pose les mêmes questions.

Pour vous aider à y voir plus clair, voici justement les **réponses** à ces questions !



“POURQUOI EST-IL SI LONG D’OBTENIR UN LOGEMENT SOCIAL EN PACA ?”

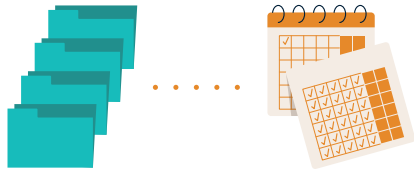
EN PACA, IL Y A :

- + Beaucoup de demande
- Peu de logement
- = Des délais d'attentes de plusieurs mois

RÉSULTAT

Il y a plus de demandes que de logements disponibles

- donc une **liste d'attente** qui s'allonge
- donc des **délais d'attente** de plusieurs mois, voire de plusieurs années.



“COMMENT SONT DÉCIDÉES LES ATTRIBUTIONS DES LOGEMENTS ?”

Une **nouvelle réforme** propose un système équitable et transparent : **la cotation**.

POUR QUI ?	Tous les demandeurs.
L’OBJECTIF ?	Gérer les demandes de logement grâce à un système de points .

- **Équitable** : un classement objectif des dossiers.
- **Transparente** : permet de savoir comment votre dossier se situe par rapport aux autres.

“COMMENT MARCHE CE SYSTÈME DE POINTS ?”

La **cotation** permet de donner un **score** à votre dossier et définir votre **position** par rapport aux autres demandes.

Les **points** sont attribués à votre dossier en fonction de votre **situation personnelle** et **professionnelle**.



“QUI DÉCIDE DE CETTE COTATION ?”

Elle est établie en fonction des éléments contenus dans votre dossier.

IMPORTANT !

Il est primordial que votre dossier soit parfaitement à jour afin de mettre toutes les chances de votre côté.

PENSEZ BIEN À :

- **Fournir** tous les bons justificatifs.
- **Modifier** vos informations s’il y a du changement dans votre vie.
- **Renouveler** votre demande chaque année, même si votre situation n’a pas changé. Si vous êtes employé dans le privé, inscrivez-vous aussi sur www.al-in.fr (plateforme d’Action Logement pour les salariés d’entreprises).

“CETTE COTATION N’EST PAS LA MÊME PARTOUT ?”

Non ! En plus des critères obligatoires nationaux, chaque **territoire** a ses propres **critères**, qui peuvent faire **varier** votre cotation d’une commune à une autre.

- Pour certains critères, les points remontent automatiquement, pour d’autres, il faudra **déposer les justificatifs** nécessaires directement auprès de votre commune.



Pour multiplier vos chances d’obtenir un logement :

→ **Élargissez votre zone de recherche :**

Une zone de recherche plus large, c’est une offre de logements plus importante.



- **Assouplissez vos critères :** plus vos critères de recherches sont stricts, moins le nombre de logements qui peuvent vous correspondre est important.